

	PÔLE PRATIQUE SPORTIVE ET COMPETITIONS 5X5 COMMISSION RÉGIONALE DES COMPETITIONS
	JOURNEE DE BRASSAGES N°2 : TOUR REGIONAL SECTEUR MEDITERRANEE

La journée de brassages n°2, tour régional organisée par la Ligue Occitanie de Basket-Ball, se déroulera :

Le samedi 15 octobre 2022

1) Participation :

Toutes les équipes inscrites auprès des comités départementaux/territoriaux citées, et qualifiées pour participer à ce tour.

Vous trouverez le nombre d'équipes inscrites avec le nombre de places par catégorie

- U13M : 10 équipes pour 8 places
- U15F : 8 équipes pour 8 places
- U15M : 10 équipes pour 8 places
- U18F : 9 équipes pour 8 places
- U17M : 19 équipes pour 8 places

2) Règlement.

Pour les matchs seuls, application du Règlement Sportif Particulier à la catégorie (cf RSP 2021/2022).

Dans la catégorie U13, les brassages se jouent en 4 contre 4 avec un ballon taille 5 pour les féminines et taille 6 pour les masculins.

Le jour officiel des brassages est le SAMEDI. En cas, d'impossibilité d'organiser la rencontre ou le plateau attribué le samedi, vous pouvez organiser les matchs le dimanche.

Nous avons du mal à attribuer les salles sur ces brassages en raison du nombre important d'équipes inscrites par club (6 voir plus dans certains cas). Nous sommes dans l'obligation de mettre plusieurs rencontres sur un même site.

Pour les triangulaires, les modifications du règlement :

- *Temps de jeu* : **4 x 5 minutes en U13 et U15, 4 x 7 minutes pour les U17/U18**
- *Temps mort* : un à chaque quart temps, et deux dans le quatrième.
- *Prolongation* : 2 minutes, puis lancers francs : 5 par équipes, sauf en U13, 4 par équipes. Choix du panier et de la première équipe devant effectuer le premier lancer-franc se feront par tirage au sort. Alternance des tireurs encore qualifiés.
- *Mi-temps* : **5 minutes**, intervalle de 1mn entre chaque période.

3) Horaires des rencontres :

- Pour les rencontres uniques : horaire officiel de la catégorie. Les dérogations d'horaires ou ajustements d'horaires restent possibles. Il appartient au club organisateur d'en informer les équipes et la Commission Régionale des Compétitions.

- Triangulaires : 1^{er} match à 13h
2^{ème} match à 14h30
3^{ème} match à 16h

Le club organisateur doit obligatoirement communiquer aux associations qui se déplacent, les horaires exacts des rencontres.

4) Officiels :

Le club organisateur gère et coordonne. A ce titre, il désigne l'arbitre ou les arbitres.

Chaque équipe doit désigner un OTM. En cas d'absence, prévenir le club organisateur 48h avant le début de la rencontre.

Dans le cas où l'organisateur demande à sa CDO de lui désigner des arbitres, il lui appartient d'informer les associations sportives qui se déplacent afin qu'elles prennent leurs dispositions financières.

ATTENTION, nous faisons face à un manque d'arbitres sur l'ensemble de nos compétitions (régionales et départementales), nous ne serons pas en mesure de désigner des officiels sur les brassages, ni les championnats.

5) Mesure sportive :

A compter de cette première journée de brassage nous n'appliquerons plus la règle de l'arrêt du score dès que l'écart dépasse les 30pts.

6) Résultats.

Le club organisateur doit **impérativement utiliser Emarque v2** .

Si vous rencontrez un problème sur l'e-marque v2, le club organisateur doit impérativement adresser les résultats par courriel à :feuilles@occitaniebasketball.org , merci de préciser le numéro de rencontre ainsi que la catégorie dans le mail.

Cette démarche doit être faite au plus tard **le dimanche qui suit la rencontre avant 20H.**

La feuille de match, version papier, sera adressée au secrétariat de la Ligue à Toulouse par le club organisateur en cas de non-utilisation de l'e-marque.

La Commission Régionale des Compétitions n'affichera pas les résultats sur FBI.

Dès le lundi 17 octobre, la Commission Régionale des Compétitions se réunit pour préparer la deuxième journée des brassages du 22 octobre, merci de nous faire parvenir avant ce jour vos indisponibilités de salle.



Les brassages régionaux se terminent après cette deuxième journée pour certaines catégories. Nous demandons à l'ensemble des clubs qualifiés en R2 de nous faire parvenir dans les meilleurs délais leurs indisponibilités de salle ainsi que les couplages et/ou découplages de leurs équipes.

La Commission Régionale des Compétitions se réunira au début des vacances scolaires avec l'ensemble des commissions départementales/territoriales afin de déterminer les RSP pour la saison 2022/2023 et les championnats. L'établissement des poules se fera à ce moment-là. Vous aurez toutes les informations en suivant de cette réunion.

Merci de préciser aux parents de vos joueurs et joueuses de ne pas appeler le secrétariat de la Ligue en direct pour connaître le déroulement de la journée suivante. Nous devons faire face à un grand nombre d'appel, ce qui devient ingérable au sein de notre organisation. Nous traitons seulement avec les clubs.

7) Forfait

Une équipe qui déclare forfait sans motif auprès de l'organisateur et de la commission sportive régionale est exclue des brassages. Elle est renvoyée en brassage départemental. Ce forfait sera facturé au club sur la base d'un forfait sur la période d'un championnat.

8) Liste Personnalisée

Pour les clubs ayant inscrit deux équipes dans une catégorie, que ce soit Régional 2 ou Interdépartemental en U13, U15, U17M et U18F, merci de nous faire parvenir une liste personnalisée de vos équipes 1 et 2 avant le début des brassages à competitions@occitaniebasketball.org

9) Informations

Nous rentrerons toutes les rencontres dans FBI au cours de la semaine précédant les rencontres afin que vous ayez le code Emarque.

10) COVID-19

Application du titre spécifique de la FFBB, merci de vous reporter au texte fédéral.